

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 86 (1941)
Heft: 2

Artikel: Emigration et défense nationale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

86^e année

Nº 2

Février 1941

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :

1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :

1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

Prix du numéro : fr. 1.50.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

Emigration et défense nationale

I.

Les problèmes de la natalité, de l'émigration, de l'immigration, de l'établissement des étrangers, et des naturalisations, ne sont que les divers aspects d'un même ensemble de lois naturelles qui constituent la science de la démographie. En Suisse on a commis l'erreur, jusqu'ici, de les envisager séparément.

La question de l'émigration n'est pas simplement d'ordre économique ; elle soulève des problèmes d'ordre moral, politique et militaire. Elle nous intéresse par ses répercussions sur la population masculine, c'est-à-dire sur les effectifs. Elle est liée étroitement au problème de la natalité, car il arrive que dans les pays riches en enfants l'augmentation rapide et constante de la population rende l'émigration nécessaire. Ce « trop-plein » se déverse alors, tout naturellement, sur les contrées moins peuplées, sur les colonies, s'il s'agit de puissances maritimes. L'Allemagne, l'Italie, la Hollande

ont, en temps de paix, une émigration proportionnée à leur forte natalité. La France, la Belgique, pays dont la natalité est déficitaire ou trop faible, voient leurs colonies se peupler d'étrangers.

Qu'en est-il de la Suisse qui n'a pas de colonies, et n'a qu'un excédent de naissances de plus en plus faible ? Le nombre des Suisses qui quittent leur pays définitivement est-il compensé par ce faible excédent ?

Nous avons vu dans un précédent article¹ que, depuis 50 ans, l'excédent des naissances diminuait constamment, et que dans trois cantons (Genève, Neuchâtel et Vaud), le chiffre des morts dépassait celui des naissances. Dans le canton de Vaud, une vigoureuse campagne en faveur de la famille bat son plein ; conférences, sermons, affiches, brochures, journaux dénoncent l'abandon des vertus familiales, cherchent à ranimer l'amour du foyer, à encourager les familles nombreuses. Au Grand Conseil, la protection de la famille paysanne a trouvé d'ardents défenseurs qui veulent mettre fin à la désagrégation de la propriété foncière et assurer la conservation des biens transmis par héritage. En décembre dernier, on a discuté des allocations aux fonctionnaires ayant plus de trois enfants. A ce propos, M. le député Baudat a constaté que *sur 1955 fonctionnaires mariés, 686 n'ont pas d'enfants, 502 ont un enfant, 502 en ont deux, 89 en ont 3, 88 en ont 4, et 88 en ont 5*. Ces chiffres démontrent avec éloquence les ravages commis par la limitation volontaire des naissances parmi ceux, qui sont considérés comme des privilégiés.

Nous avons déjà souligné les différences considérables entre cantons qu'accuse la statistique. Il n'est pas exact de dire que la Suisse est un des pays du monde les plus pauvres en enfants, ainsi que l'affirmait dernièrement un orateur dans une assemblée politique, à Lausanne. Cela n'est vrai, nous le répétons, que pour Genève, Neuchâtel, Vaud et Bâle-Ville

¹ *Revue militaire suisse*, décembre 1940, « Natalité et défense nationale ».

ui ont, comme la France, un excédent de décès. Sans eux, la moyenne de la Suisse serait très honorable, car *le taux de la natalité dans les cantons catholiques est, au contraire, un des plus élevés de l'Europe*. Soyons fédéralistes, même quand notre amour-propre cantonal en souffre, et ne centralisons pas un déficit dont, nous autres Romands, sommes avant tout responsables.

En 1939, pour l'ensemble de la Suisse, l'excédent des naissances n'a été que de 14 353, il est tombé à 9000 en 1940, lors qu'en 1913, il était encore de 35 000. Preuve accablante que la crise de la famille existe. Le général Guisan, dans une remarquable et virile allocution, a fait entendre sa voix et croyant, de patriote et de soldat : « Ayons le courage, -t-il dit, de le reconnaître, un foyer volontairement sans enfants n'est pas un vrai foyer. Sachons prouver par les faits que c'est là pour nous une certitude. »

En présence d'une situation démographique alarmante qui équivaut à une anémie chronique, *la Suisse peut-elle avoir une politique d'émigration ?* Nous allons démontrer sans peine, en favorisant l'expatriation, en ne prenant aucune mesure pour l'enrayer, nous agravons les conséquences déjà désastreuses de la dénatalité.

L'émigration annule notre faible excédent de naissances, la favorise automatiquement l'immigration étrangère, car, après l'office fédéral de l'émigration, chaque Suisse qui quitte le pays est remplacé par un étranger. La Suisse, depuis 3 ans, n'a plus d'excédent de population à exporter, elle vit sur ses réserves et ces réserves s'épuisent rapidement. Le total de ses habitants n'augmente que par l'immigration étrangère. Malgré ce bilan défavorable, 5000 personnes par an, en moyenne, quittent la Suisse pour les pays d'outre-mer, sans compter ceux qui ne s'inscrivent pas aux agences d'émigration et que la statistique ignore, et la catégorie très importante de ceux qui s'en vont dans d'autres pays d'Europe (environ 10 000 par an).

De 1868 à 1938, en 70 ans, 292 527 émigrants sont partis pour les pays d'outre-mer (chiffre officiel, inférieur à la réalité, parce qu'il ne comprend que les partants inscrits aux agences). En outre, plus de 500 000 personnes se sont fixées dans des pays européens et dans le Proche-Orient. Les contrées qui exercent le plus d'attraction sont les Etats-Unis (50 000), la République argentine (15 000), le Canada (8000), etc. En Europe : la France (140 000), l'Allemagne (55 000), l'Italie (18 000), la Grande-Bretagne (15 000). Il y avait, en 1938, 285 504 Suisses à l'étranger (20 à 25 000 sont rentrés depuis le commencement de la guerre actuelle). Ce chiffre de 285 000 est basé sur les rapports des consuls suisses. Il est aussi certainement très au-dessous de la réalité, car une partie des émigrants s'en vont dans des contrées où la Suisse n'a aucun représentant officiel, une autre partie se soustrait volontairement au contrôle des consuls.

Pour bien comprendre la perte de forces que représente pour la Suisse cet exode disproportionné, il faut tenir compte d'une des particularités de l'émigration suisse ; c'est *la dénationalisation rapide des émigrés*. Dès la première génération, ils sont attirés par leur nouveau milieu, surtout s'ils ont épousé une femme du pays où ils se sont établis. Le père n'essaie pas de résister à l'emprise d'une étrangère sur ses enfants, le cas se produit même en Suisse, il ne fait souvent aucun effort pour leur conserver l'indigénat suisse. On constate que beaucoup d'expatriés, membres d'une société de tir, de chant, de gymnastique suisses, assidus aux réunions, à la fête du 1^{er} août, acceptent que leurs enfants aient une autre nationalité que la leur et considèrent ce partage anormal de la famille comme tout naturel. La seconde génération est définitivement assimilée, absorbée. C'est là l'ouvrage des mères, car ce sont elles qui font et défont les nations. Leurs enfants ne parlent plus même la langue du père suisse, et le contact avec le pays d'origine est perdu.

J'ai vu à Londres le président du club suisse, patriote

sa manière, marié à une Anglaise, s'indigner de ce que autorité militaire suisse avait eu l'audace de convoquer ses deux fils au recrutement, alors qu'ils étaient à l'Université de Genève. Il me racontait, l'insigne suisse au revers de son habit, comment il avait résisté à ces prétentions inadmissibles fait de ses deux fils des officiers anglais. Chez les Suisses vivant en France ou aux Etats-Unis, cet état d'esprit est particulièrement fréquent. Alors que les Français ou les Anglais nés à l'étranger, pour ne citer qu'eux, restent fidèles

leur nationalité, même après plusieurs générations, les Suisses se laissent trop facilement naturaliser dans leur pays d'élection. L'idée qu'ils ne perdent pas leur indigénat suisse et, peut-être, leur conscience à l'aise, mais la *double nationalité* est une anomalie qui, en temps de guerre, peut avoir des conséquences tragiques. La patrie est exigeante, exclusive ; on ne peut servir deux maîtres, aimer deux mères. Il faut choisir. La naturalisation devrait, *ipso facto*, provoquer la perte de la nationalité suisse ; ce serait plus digne et plus logique.

Que représente cette population de plus de 500 000 ressortissants suisses séparés de la mère-patrie ? Est-elle une source de prospérité, une force ou un affaiblissement ? Nous connaissons la fidélité à l'idéal suisse de beaucoup de nos compatriotes à l'étranger. On ne peut nier les services que certains d'entre eux rendent à nos industries, à notre commerce, en créant de nouveaux débouchés à nos produits. Des professeurs, des avants, des ingénieurs, des artistes font honneur aux sciences, aux arts et portent au loin la réputation de notre pays. L'honnêteté, la persévérance, l'énergie de nos paysans, ouvriers, artisans est appréciée partout ; ils sont des agents de propagande en faveur de nos institutions. Il est nécessaire que nous soyons des Suisses hors du pays qui fassent connaître nos ressources et facilitent nos rapports internationaux. Mais il y a une proportion à garder, un équilibre à maintenir entre le pays et la « cinquième Suisse », une limite à ne pas dépasser.

Il est, malheureusement, incontestable que nous avons franchi cette limite. L'émigration nous enlève en masse des éléments que nous ne pouvons plus remplacer, elle s'attaque aux forces vives de la nation, elle nous fait perdre l'effectif d'une division en dix ans. Cependant, depuis quelques années, on remarque une tendance au retour des émigrants soumis aux obligations militaires. En 1938, sont partis pour l'étranger 5848 hommes astreints au service ; 4410 sont rentrés. De 1931 à 1935, le nombre des rentrés a même dépassé celui des partants. C'est un indice d'un reflux qui peut n'être que passager, et qui tient aux circonstances économiques défavorables dans certains pays d'émigration, à des expériences désastreuses, ou aussi à la situation politique générale. La mobilisation de 1939 a ramené au pays environ 25 000 personnes, hommes, femmes et enfants.

Un des premiers devoirs de nos autorités consiste à rattacher les émigrés au pays par des rapports suivis, à garder le contact. Il est heureux que le Conseil fédéral autorise, depuis 1919, les jeunes gens habitant l'étranger à passer leur visite sanitaire au consulat suisse le plus rapproché ou à la Légation suisse du pays de leur domicile. Ils ont ainsi la possibilité de faire leur école de recrues et d'apprendre à connaître leur patrie. C'est là un grand progrès.

La *Nouvelle société helvétique* a entrepris une grande œuvre, il y a 25 ans, sous l'impulsion de MM. G. de Reynold et Rob. de Traz, en groupant les Suisses dispersés dans les cinq continents, en fondant des sections de la NSH dans les grands centres. Mais ce travail gigantesque et nécessaire malgré les efforts du secrétariat des Suisses à l'étranger, à Berne, que dirige M^{me} Briod, avec un dévouement infatigable, n'atteint guère que le 10 % des expatriés.

L'émigration temporaire (plâtriers-peintres du Tessin, bergers des Grisons, étudiants) est beaucoup moins nuisible que celle qui nous enlève un précieux « capital humain » sans espoir de retour. Le plus fort contingent d'expatriés est pres-

que chaque année, formé d'agriculteurs. Nos émigrants ne sont pas comme souvent, ceux d'autres pays, des miséreux, des réprouvés, mais de bons éléments, intelligents, aisés et travailleurs. Ils emportent avec eux leurs économies. Ils payent aux agences deux millions par an, en moyenne. On va répétant partout, dans des discours, que la famille paysanne est la cellule mère de la population tout entière. Nous avons un intérêt pressant à *lutter contre la dépopulation des campagnes*. Les autorités ont compris le danger du recul de la classe agricole, c'est-à-dire nourricière. Le canton de Fribourg a perdu 17 000 paysans ces dix dernières années, par l'émigration ; il y a 100 000 paysans suisses dans l'Amérique du Sud, et notre agriculture manque de bras.

L'agriculture a sauvé le pays de la famine de 1914 à 1918, elle s'apprête, cette année, à faire un nouvel effort pour nous ravitailler. (Plan Wahlen). Il est plus que jamais nécessaire que le paysan reste fidèle à la terre. Car l'avenir de la Suisse n'est ni au Canada, ni à Buenos-Ayres, ni en Californie, ni à Sao Paolo, il est chez nous, entre les Alpes et le Jura. Si les sources de vie tarissent dans nos cantons, si les Suisses désertent pour céder la place à des immigrés étrangers, la prospérité des « colonies » suisses ne pourra pas nous sauver.

(A suivre.)

Major DE V.
